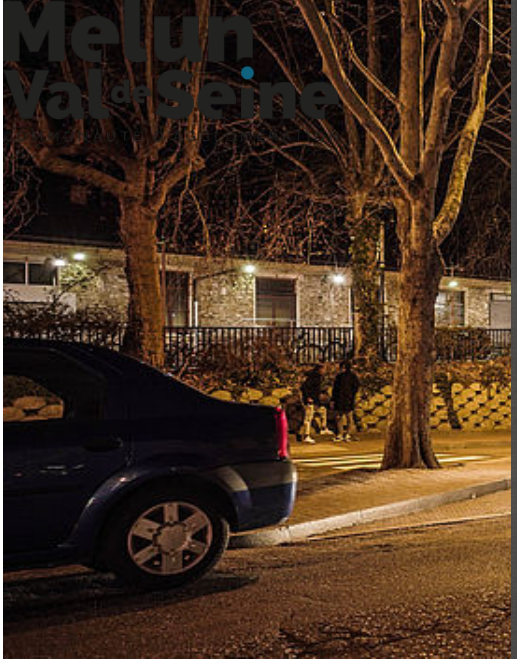

Mobilité

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine intervient sur de nombreuses composantes de la mobilité :

- Elle définit la stratégie et la planification des actions visant à promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière, à travers la réalisation et la mise en œuvre de son Plan Local de Déplacements (PLD).
- Elle est en charge de la création et l'aménagement de liaisons douces, à travers son schéma directeur des liaisons douces.
- Elle participe financièrement au fonctionnement des réseaux de bus urbains qui desservent le territoire de la Communauté (Bus Grand Melun, Citalien, Canton de Perthes), suit le fonctionnement quotidien des réseaux de bus urbains et s'assure de la mise en accessibilité des points d'arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite.
- Elle contribue à la réalisation d'études portant sur le développement de l'offre de transport.
- Elle s'est saisit du sujet logistique sur son territoire en intégrant le programme national InterLUD (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable) en 2022. Celui-ci, à travers l'expertise et l'accompagnement proposé, a permis d'élaborer un programme d'actions en faveur d'une logistique urbaine durable en concertation avec les acteurs concernés.

Plan local de déplacements

Charte de logistique urbaine durable

Schéma directeur des liaisons douces

LIENS UTILES

- Transports

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE
297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30